

COLLECTE D'OBJETS VOLUMINEUX POUR REEMPLOI
RÈGLES D'UTILISATION DU SERVICE
A compter du 1^{er} février 2022

Règles d'utilisation du service

- Service réservé aux particuliers résidant sur le territoire métropolitain,
- Le volume global d'objets présentés par dépôt doit être compris entre 0.5 m³ (équivalent à un lave-linge) et 3 m³ (à titre d'exemple un canapé 3 places = 2m³),
- Chaque objet ne doit pas dépasser 3m d'envergure et 80 kg,
- Les objets ne doivent pas être démontés et doivent être facilement transportables,
- Le recours au service est limité à 2 fois par an et par foyer,
- Les RDV s'effectuent par créneau de 2h, du lundi au vendredi à partir de 7h30,
- Le délai de collecte est de 4 semaines environ,
- Les objets doivent être déposés soigneusement, devant chez vous, sur le trottoir, sans gêner la circulation piétonne,
- Ils doivent être présentés le jour J, peu de temps avant la collecte, à l'horaire indiqué au moment de la prise de RDV,
- **La présence du propriétaire est obligatoire,**
- Seuls les encombrants enregistrés lors de la prise de RDV seront collectés.

Catégorie d'objets AUTORISÉS

- Audio-visuel et informatique (ordinateur, téléviseur,...)
- Brico-Jardin (porte, fenêtre, volet, vitre, échelle, escabeau, baignoire, bac douche, évier, ballon eau chaude, chauffe-eau, tondeuse électrique, brouette,...)
- Décoration (miroir, tapis,...)
- Gros électroménager (réfrigérateur, congélateur, four/micro-onde, cuisinière, plaque de cuisson, lave-linge, sèche-linge, appareil de chauffage, aspirateur,...)
- Mobilier (lit, sommier, matelas, table, fauteuil, armoire, buffet, commode, bibliothèque, étagère, meuble de cuisine et de salle de bain,...)
- Puériculture (table à langer, parc, chaise haute, lit pliant, poussette, siège auto, baignoire bébé,...)
- Sport et Loisirs (vélo, barbecue, parasol, balançoire, toboggan,...)

En complément, des lots de petits objets en bon état peuvent être déposés : livres, CD, jeux, jouets, bibelots, petit outillage, bagage, textiles et chaussures.

Catégorie d'objets NON AUTORISÉS

- Déchets verts
- Gravats et autres déchets de chantier (plâtre, etc)
- Emballages et produits toxiques (batteries, piles, peintures, solvants, huiles, enduits, extincteurs, etc)
- Déchets souillés (par huiles, peintures...)
- Cartouches d'encre, ampoules et néons
- Produits radioactifs et explosifs (bouteilles de gaz...)
- Déchets d'activités de soins à risque infectieux
- Amiante
- Cendres, suies et mâchefers
- Pneus, véhicules, carburants et éléments de carrosserie
- Objets coupants et tranchants
- Palettes et ferraille
- Les objets de petite taille (inférieurs à 0,5m³) ne sont pas autorisés, sauf en complément et s'ils sont en bon état (destinés au réemploi).